



PLANS STRATÉGIQUES 2009- 2013



AXES

ORIENTATIONS

VALEURS

OBJECTIFS



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Il me fait plaisir de vous présenter les plans stratégiques 2009-2013 du Directeur général des élections et de la Commission de la représentation électorale qui, pour une première fois, ont été regroupés en un seul document afin de bien démontrer les liens étroits qui lient ces deux institutions. Outre le fait que je préside les travaux de la Commission, il faut savoir que ce sont les employés du Directeur général des élections qui appuient et soutiennent mes collègues commissaires et moi-même dans tout ce qui a trait à la réalisation de la mission et des objectifs institutionnels de la Commission; il nous semblait donc aller de soi de joindre nos voix et de présenter, dans un même document, nos planifications pour les années à venir. Et nous ferons de même en matière de reddition de comptes puisque, dès l'année budgétaire 2009-2010, les rapports annuels de gestion de nos deux institutions seront, eux aussi, réunis en un seul document.

La démarche qui a conduit à l'élaboration des présents plans a, elle aussi, fait l'objet de quelques nouveautés. Bien que nous nous soyons précédemment assurés de la collaboration de l'ensemble du personnel du Directeur général des élections pour l'élaboration des plans stratégiques, leur apport, cette fois, s'est fait à raison de réflexions plus personnelles, suscitées par des questions hebdomadaires auxquelles les employés étaient invités à répondre via notre intranet. Une démarche similaire et simultanée a aussi été proposée à tous les directeurs et directeurs adjoints du scrutin à la grandeur du Québec de même qu'à certains acteurs de la scène électorale, partenaires de nos deux institutions. Toutes ces voix réunies trouvent écho dans les engagements qui vous sont ici présentés et que nous réaliserons avec eux dans les quatre prochaines années.

L'entrée en vigueur de dispositions législatives visant à faciliter l'exercice du droit de vote, une nouvelle carte électorale, de possibles modifications aux lois qui encadrent les élections, les référendums et le financement des partis politiques : les transformations et les défis seront assurément au rendez-vous de notre système électoral d'ici à la fin de mars 2013 et ils devront être relevés dans le cadre d'un contexte électoral qui évolue. Si certains sont prévisibles, d'autres émergeront selon les besoins de la société québécoise toujours en effervescence. Par les objectifs et les mesures de résultat qu'elles viennent de se donner, nos deux institutions font la démonstration qu'elles ont à cœur de bien réaliser leur mission et de maintenir leur haut niveau d'expertise dans le domaine électoral. Elles en rendront compte dans les rapports de gestion qui seront soumis à l'Assemblée nationale au terme de chaque année budgétaire.

Je vous invite à prendre connaissance de la vision, des valeurs et des orientations qui seront les nôtres du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013; elles traduisent notre intérêt à assurer aux citoyens et aux citoyennes du Québec des services de qualité en matière électorale.

Le directeur général des élections et
président de la Commission de la représentation électorale,



Marcel Blanchet

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

NOTRE MISSION

Le Directeur général des élections (DGE) est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale.

Le DGE a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de veiller au respect des règles sur le financement politique, de garantir le plein exercice des droits électoraux en plus de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

NOTRE VISION

Au terme du présent plan stratégique, le DGE sera reconnu pour sa contribution à l'amélioration du système électoral québécois, son leadership dans la promotion de la démocratie et sa gestion humaine qui contribue à un milieu de travail attrayant et stimulant.

NOS VALEURS

Au jour le jour, les actions et la gestion du DGE reposent sur les valeurs suivantes :

L'impartialité et l'indépendance dans l'exercice de ses fonctions.

La transparence dans l'administration des lois électorales.

La qualité des services pour assurer pleinement l'exercice des droits électoraux.

La créativité et l'innovation pour s'adapter aux changements et répondre aux besoins de la population.

LE CONTEXTE

Après avoir assuré la gestion de deux élections générales provinciales en 20 mois, dont celle de décembre 2008 au terme de laquelle un gouvernement majoritaire a été élu au Québec, le DGE amorce la réalisation d'un nouveau plan stratégique en tirant profit de ses expériences récentes.

La réforme électorale et l'établissement d'un nouveau mode de scrutin — qui étaient contenus dans un avant-projet de loi déposé par le gouvernement en décembre 2004 — n'ont pas connu de suite sur le plan législatif. Des modifications importantes ont cependant été apportées, notamment dans l'accès au vote, et certaines restent à mettre en place. Les parlementaires apporteront-ils des modifications au mode de scrutin ? À la Loi électorale ? Donneront-ils suite aux recommandations que propose le DGE dans ses rapports annuels de gestion ? Le cas échéant, notre institution se devra d'être prête à répondre aux mandats que lui confieront tant l'Assemblée nationale que le gouvernement et à mettre en oeuvre les changements législatifs souhaités par les parlementaires.

La simultanéité des élections scolaires et municipales est un sujet qui est encore au cœur des échanges entre les partenaires de ces deux paliers électoraux depuis quelques années. Les élections municipales de novembre 2009 seront-elles les dernières à se dérouler avec l'approche et les mécanismes actuellement en vigueur ? Les élections scolaires prévues pour l'automne 2011 seront-elles retardées ? Les réponses intéressent au plus haut point le DGE qui appuie et soutient 1139 municipalités et 69 commissions scolaires sur le territoire québécois.

La tenue d'élections générales au fédéral et au provincial, à quelques semaines d'intervalles, a créé une confusion remarquable auprès de l'électorat québécois qui n'a pas toujours bien su faire la différence entre les règles qui s'appliquent à un palier et non à l'autre — notamment en ce qui a trait à l'inscription sur la liste électorale. Des précisions et une information claire sont à prévoir si un tel contexte devait se reproduire.

À quelque niveau que ce soit, on enregistre des taux de participation des électeurs dramatiquement bas. Désintéressement envers la chose politique ? Enjeux jugés moins importants ? Les causes et les solutions possibles sont au cœur des préoccupations du DGE qui s'est associé à la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires pour étudier tous les aspects de cette épineuse question qui touche de nombreux pays démocratiques et la plupart des administrations électorales canadiennes.

Au cours des prochaines années, c'est la moitié des employés du DGE qui sera admissible à la retraite. On peut dès lors estimer que 25 à 30 % des effectifs en seront à leur premier événement électoral lors des prochaines élections générales au Québec. Simultanément, de nouveaux systèmes de gestion seront mis en place notamment pour soutenir les directeurs et les directrices du scrutin dans les circonscriptions. Les défis en termes de formation et de transfert des connaissances sont nombreux mais incontournables puisqu'ils influent directement sur la prestation de services de l'institution et la réalisation de sa mission.

Enfin, l'évolution rapide des technologies informationnelles exige des institutions et des organismes une capacité d'adaptation rapide et constante afin de répondre à leurs clientèles. Les systèmes démocratiques n'y échappent pas : plus les possibilités apparaissent, plus la demande est grande, plus nous déployons des efforts en termes d'innovation et de créativité pour offrir le maximum de possibilités. Ainsi, les événements électoraux de 2007 et de 2008, au niveau provincial, ont une fois de plus réveillé certaines attentes quant à l'inscription en ligne et à la possibilité de voter par téléphone ou par Internet. Parce qu'il se doit de maintenir une expertise et d'être à même de donner une réponse claire aux parlementaires et à la population lorsque ces derniers manifestent de l'intérêt pour la mise en place de telles avenues, le DGE est attentif aux développements en cette matière : recensement des pays qui ont recours à ces façons de faire, veille technologique quant aux outils disponibles, document d'orientation, etc.



LES ENJEUX

Le contexte qui précède permet de mettre en lumière les grands défis que notre institution entend relever pendant l'application du présent plan stratégique. Nous sommes conscients que certains des enjeux ci-après transcendent la seule responsabilité du DGE en ce qu'ils interpellent aussi de nombreux autres acteurs et, sans contredit, la société québécoise dans son ensemble. Nous croyons cependant que notre institution peut et doit être un des principaux leaders sur le territoire et qu'elle se doit de rendre compte de l'évolution de ces enjeux, entre autres dans ses rapports annuels de gestion, afin de solliciter la mobilisation de tous.

La confiance et la crédibilité

La notoriété de notre institution et la confiance que les citoyens témoignent envers le système électoral dont elle a la responsabilité sont des acquis qu'il importe de maintenir au cours des quatre prochaines années.

La participation électorale

Que ce soit par la recherche, l'éducation ou l'accessibilité accrue au vote, le DGE doit jouer un rôle de leader quant à la sensibilisation de la population québécoise à la participation citoyenne. Il ajoutera ainsi sa voix à celle des autres acteurs de la scène électorale qui, comme lui, veulent s'assurer que ne soit jamais compromise la légitimité de notre système démocratique.

Les ressources humaines et informationnelles

Le DGE doit pouvoir miser sur un personnel compétent et mobilisé pour réaliser pleinement sa mission. Il doit aussi pouvoir compter sur des systèmes d'information qui lui permettent d'améliorer ses façons de faire et d'accroître les services qu'il offre à la population.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Maintenir la confiance envers le système électoral et la crédibilité de l'institution

Trois axes d'intervention permettent de circonscrire les actions du DGE en cette matière.

AXE D'INTERVENTION :

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

La date d'une élection provinciale n'étant pas connue à l'avance, les activités du DGE sont planifiées et réalisées de manière à lui permettre d'être prêt à tenir une élection à tout moment et ainsi bien exercer sa mission première. Quant aux paliers municipal et scolaire, à moins de modifications législatives, ces élections se tiendront respectivement en novembre 2009 dans les municipalités et en novembre 2011 au sein des commissions scolaires.

Objectif institutionnel 1.1

Dans le respect des calendriers électoraux provincial, municipal et scolaire, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum.

AXE D'INTERVENTION :

Une liste électorale permanente optimale

Parce qu'elle est utilisée lors des scrutins tant provinciaux que municipaux et scolaires, la liste électorale doit être mise à jour sur une base continue, et ce, grâce aux informations fournies par l'électeur et aux données transmises par certains organismes publics. Sa qualité fait l'envie de plusieurs autres administrations, mais pour la maintenir le DGE doit demeurer vigilant.

Objectif institutionnel 1.2

Mettre en œuvre des moyens pour assurer la qualité de la liste électorale permanente.

AXE D'INTERVENTION :

Des règles de financement politique bien comprises et appliquées

Les règles de financement qui ont cours au Québec exigent l'adhésion des représentants de toutes les entités politiques ainsi qu'un suivi des recommandations que le DGE peut faire à ces derniers à la suite d'un événement électoral ou de rapports financiers annuels.

Objectif institutionnel 1.3

Veiller à ce que les représentants des entités politiques adhèrent à une application conforme des règles.

Objectif institutionnel 1.4

Consolider les opérations de vérification et le suivi des recommandations formulées auprès des représentants des entités politiques.

2. Promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation électorale

Les électeurs et le système électoral sont les axes sur lesquels le DGE entend intervenir pour réaliser ce deuxième objectif.

AXE D'INTERVENTION :

Des citoyens bien informés et responsabilisés

S'il appartient à tous les acteurs du système électoral de faire la promotion de la participation citoyenne, le DGE entend jouer pleinement son rôle au cours des quatre prochaines années en étant présent non seulement pour expliquer comment on exerce son droit de vote, mais aussi pourquoi il importe de le faire.

Objectif institutionnel 2.1

Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques.

Objectif institutionnel 2.2

Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote.

AXE D'INTERVENTION :

Un système électoral adapté à la société québécoise

Bien que plusieurs modifications aient été apportées au système électoral au fil des ans, le DGE entend poursuivre ses efforts afin de recommander et de mettre en place, le cas échéant, toute mesure qui permettra aux Québécois de demeurer fiers des règles et des valeurs qui sont à la base de ce système tout en préservant leur confiance dans l'intégrité de celui-ci.

Objectif institutionnel 2.3

Favoriser l'accès au vote.

Objectif institutionnel 2.4

Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral.

3. Être une institution performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire

La réalisation de cet objectif passe par les employés qui œuvrent au sein de l'institution et par les systèmes d'information mis à leur disposition.

AXE D'INTERVENTION :

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Dans la perspective de devoir doter un nombre important de postes permanents pendant la durée du présent plan stratégique, le DGE se préoccupe du transfert des connaissances ainsi que de la formation et de la polyvalence de son personnel. Il entend aussi poursuivre ses efforts afin de continuer à offrir un milieu de travail stimulant et valorisant.

Objectif institutionnel 3.1

Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs.

Objectif institutionnel 3.2

Assurer le développement de l'expertise et de la compétence.

AXE D'INTERVENTION :

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

Parce que le secteur des technologies informationnelles est en constante évolution, le DGE entend demeurer à l'affût et se doter des outils nécessaires lui permettant de répondre aux besoins de l'institution et aux exigences des citoyens qu'elle sert.

Objectif institutionnel 3.3

Mettre en place des systèmes d'information plus performants.

Objectif institutionnel 3.4

Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution.

NOTRE MISSION

Le Directeur général des élections, une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de veiller au respect des règles sur le financement politique, de garantir le plein exercice des droits électoraux en plus de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

NOTRE VISION

Une institution reconnue pour :

- sa contribution à l'amélioration du système électoral québécois
- son leadership dans la promotion de la démocratie
- sa gestion humaine qui contribue à un milieu de travail attrayant et stimulant

NOS VALEURS

- L'impartialité et l'indépendance
- La transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

LES ENJEUX

Confiance et crédibilité

Participation électorale

Ressources humaines et informationnelles

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1 Maintenir la confiance envers le système électoral et la crédibilité de l'institution.

2 Promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation électorale.

3 Être une institution performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire.

LES AXES D'INTERVENTION

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Une liste électorale permanente optimale

Des règles de financement politique bien comprises et appliquées

Des citoyens bien informés et responsabilisés

Un système électoral adapté à la société québécoise

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

1.1 Dans le respect des calendriers électoraux provincial, municipal et scolaire, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum.

Indicateurs :

- % d'activités réalisées
- Nombre d'élections et de référendums tenus
- Taux de satisfaction de la clientèle à la suite d'une élection ou d'un référendum provincial

1.2 Mettre en œuvre des moyens pour assurer la qualité de la liste électorale permanente.

Indicateurs :

- % de couverture de la liste permanente
- % d'actualité de la liste permanente
- Nombre de personnes venues vérifier leur inscription sur le site Web

1.3 Veiller à ce que les représentants des entités politiques adhèrent à une application conforme des règles.

Indicateur :

- Indice de respect des règles de financement

1.4 Consolider les opérations de vérification et le suivi de recommandations formulées auprès des représentants des entités politiques.

Indicateurs :

- Nombre de rapports examinés et vérifiés
- % de la valeur des activités financières répondant à la conformité des règles
- % des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants

2.1 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques.

Indicateurs :

- Nombre d'activités réalisées
- Nombre de documents produits
- Nombre et diversité des clientèles rejointes

2.2 Promouvoir l'importance d'exercer son droit de vote.

Indicateurs :

- Nombre d'activités réalisées
- Nombre de documents produits

2.3 Favoriser l'accès au vote.

Indicateur :

- Nombre de mesures mises en place

2.4 Être attentif aux changements dans la société et proposer des améliorations au système électoral.

Indicateurs :

- Nombre de recherches produites
- Nombre de recommandations formulées
- Relevé du rayonnement et des retombées des recommandations de l'institution

3.1 Être une institution attirante sur le marché de l'emploi afin d'assurer sa capacité de recruter et de favoriser la rétention de ses effectifs.

Indicateurs :

- Nombre de mesures mises en place
- Taux de satisfaction du personnel

3.2 Assurer le développement de l'expertise et de la compétence.

Indicateurs :

- Nombre de formations, de colloques et de conférences auxquels les employés ont assisté
- Nombre d'activités de transfert des connaissances
- % d'activités de formation offertes spécifiquement à la relève

3.3 Mettre en place des systèmes d'information plus performants.

Indicateur :

- Nombre de systèmes mis en place

3.4 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution.

Indicateurs :

- Nombre de nouveaux services mis en ligne
- % de services améliorés par rapport au nombre de services offerts

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Trois personnes composent la Commission de la représentation électorale : le directeur général des élections du Québec, qui en est le président, ainsi que deux commissaires nommés par l'Assemblée nationale.

Au 1^{er} avril 2009, ces trois personnes sont M^e Marcel Blanchet et MM. Serge Courville et John Zacharias.

NOTRE MISSION

À l'instar du Directeur général des élections, la Commission de la représentation électorale (CRE) est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale.

La CRE a pour mission d'établir la carte électorale du Québec et, lorsque cela est requis, celles de municipalités et de commissions scolaires, en favorisant la consultation des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

NOTRE VISION

Au terme du présent plan stratégique, la CRE sera reconnue pour l'importance de son rôle au sein du système électoral québécois et pour son expertise.

NOS VALEURS

En tout temps, les actions de la CRE aux plans provincial, municipal et scolaire reposent sur les valeurs suivantes :

L'impartialité et l'indépendance dans l'exercice de ses fonctions.

L'équité dans la représentation des citoyennes et des citoyens.

La transparence dans l'application des lois électorales.

La qualité des services pour permettre le plein exercice des droits électoraux.

L'écoute pour prendre en considération toutes les représentations qui lui sont faites.

LE CONTEXTE

Le déclenchement des élections générales du 8 décembre 2008 a fait en sorte que les travaux de délimitation amorcés à la suite de l'élection de mars 2007, et devant mener à l'établissement de la nouvelle carte électorale, ont été suspendus. C'est donc exceptionnellement qu'une carte électorale aura servi pour trois élections générales consécutives puisque la loi prévoit qu'une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales doit être effectuée après deux élections.

Le premier objectif de ce plan stratégique est donc de poursuivre les travaux afin de doter le Québec d'une carte électorale qui assure une plus juste représentation des citoyens à l'Assemblée nationale du Québec. En effet, plus de 30 % des circonscriptions électorales ont un nombre d'électeurs bien en dessous ou au-dessus de la moyenne du nombre d'électeurs par circonscription. Concrètement, cela signifie que des régions manquent de députés alors que d'autres en ont trop par rapport à leur population.

La poursuite des travaux de la carte électorale s'effectue dans un contexte où des discussions entre les représentants des partis politiques ont eu lieu en avril 2008 dans le but de suspendre les travaux de la CRE afin de revoir les critères de délimitation contenus dans la Loi électorale. Si les parlementaires décidaient d'apporter des changements au mode de scrutin ou aux critères de délimitation des circonscriptions, la CRE devrait évaluer les effets de ces changements tout en révisant ses travaux de délimitation en fonction des nouvelles règles établies.

Que les critères de délimitation soient modifiés ou non pendant la mise en oeuvre du présent plan stratégique, la CRE devra accentuer ses efforts afin de mieux faire connaître, d'une part, les règles de délimitation et, d'autre part, son propre rôle en matière de représentation électorale.

À tout ce qui précède s'ajoutent aussi les suites qui pourraient éventuellement être données au projet de réforme du mode de scrutin.

Par ailleurs, les modifications apportées à la Loi sur les élections scolaires quant à la composition du conseil d'une commission scolaire et à la réduction du nombre de commissaires constituent un autre élément à considérer. Toutes les commissions scolaires devront réduire leur nombre de circonscriptions électorales et modifier leur carte électorale de façon importante. La Commission devra donc tenir compte de ce contexte dans le cadre de ses travaux.

La possibilité que les élections scolaires et municipales soient tenues simultanément sur le territoire québécois pourrait représenter un défi de taille pour la CRE selon le scénario retenu par le législateur relativement à l'harmonisation — ou non — des territoires électoraux.

Enfin, loin de se résorber, le problème de la répartition inégale de la population sur le territoire québécois est de plus en plus manifeste alors que la tendance est toujours au déplacement des populations vers les régions urbaines et périurbaines. Pour prendre des décisions éclairées, la CRE devra avoir en main tous les outils lui permettant de traiter et d'analyser les données de nature géographique, démographique et sociologique enregistrées sur le territoire.

L'ENJEU

L'équité dans la représentation

La CRE doit conjuguer avec un ensemble de facteurs lors de l'établissement d'une carte électorale à quelque palier que ce soit. Elle poursuivra donc ses travaux en mesurant les changements démographiques, en tenant compte des caractéristiques de la population et de la spécificité du territoire québécois — fut-il provincial, municipal ou scolaire —, et ce, dans le respect des critères de délimitation prévus dans les différentes lois électorales.

Et parce que son existence et son rôle sont plutôt méconnus, la CRE devra profiter de la diffusion de la nouvelle carte électorale pour mieux se faire connaître de la population en faisant valoir son expertise en matière de délimitation territoriale.



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Assurer une représentation juste et équitable des électeurs

Cette orientation est au cœur des préoccupations de la CRE puisqu'il s'agit là de sa raison d'être. Deux axes d'intervention la concrétisent.

AXE D'INTERVENTION :

Une carte électorale équitable

Bien qu'une partie du travail de refonte de la carte électorale provinciale soit terminée, il y a encore des étapes à compléter avant que le Québec puisse utiliser les nouvelles délimitations lors des prochaines élections générales. La CRE sera de plus appelée à intervenir dans le cadre des processus de délimitation des circonscriptions électorales pour les élections scolaires de 2011 et des districts électoraux pour les élections municipales de 2013.

Objectif institutionnel 1.1

Compléter les travaux relativement à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec.

Objectif institutionnel 1.2

Réaliser les études nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire.

AXE D'INTERVENTION :

Un soutien constant et une formation continue auprès des municipalités et des commissions scolaires

Il s'agit ici de maintenir l'offre de service de la CRE auprès de ses partenaires des domaines municipal et scolaire.

Objectif institutionnel 1.3

Former et soutenir les partenaires des municipalités et des commissions scolaires.

2. Être une organisation performante

Par cette seconde orientation, la CRE met l'accent sur la qualité : d'abord, celle de ses communications avec les citoyens et l'ensemble des acteurs du système électoral puis, sur celle de ses recherches et de ses ressources technologiques.

AXE D'INTERVENTION :

Une expertise mieux connue et un rôle actif auprès des différents acteurs

La CRE entend mieux se faire connaître et mieux faire comprendre les enjeux de la division du territoire dans notre système électoral.

Objectif institutionnel 2.1

Bien faire connaître les principes de la représentation électoral et les règles de la délimitation territoriale.

AXE D'INTERVENTION :

Des recherches actualisées et des outils performants

La CRE entend bien comprendre les changements sociétaux et souhaite profiter des possibilités que lui offrent les ressources informationnelles pour optimiser le traitement de données récentes, fiables et diversifiées.

Objectif institutionnel 2.2

Poursuivre les activités de recherche pour une meilleure connaissance du milieu et des changements dans la société.

Objectif institutionnel 2.3

Utiliser de façon optimale les systèmes d'information.

NOTRE MISSION

La Commission de la représentation électorale, une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'établir la carte électorale du Québec et, lorsque cela est requis, celles de municipalités et de commissions scolaires, en favorisant la consultation des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

NOTRE VISION

Une institution reconnue :

- pour l'importance de son rôle au sein du système électoral québécois
- pour son expertise

NOS VALEURS

- L'impartialité et l'indépendance
- L'équité
- La transparence
- La qualité des services
- L'écoute

L'ENJEU

L'équité dans la représentation

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1 Assurer une représentation juste et équitable des électeurs.

2 Être une organisation performante.

LES AXES D'INTERVENTION

Une carte électorale équitable

Un soutien constant et une formation continue auprès des municipalités et des commissions scolaires

Une expertise mieux connue et un rôle actif auprès des différents acteurs

Des recherches actualisées et des outils performants

LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

1.1
Compléter les travaux relativement à l'établissement de la prochaine carte électorale du Québec.

Indicateurs :

- Publication de la nouvelle délimitation à la Gazette officielle du Québec
- Suivi du processus d'application

1.2
Réaliser les études nécessaires à l'examen ou à l'établissement de la carte électorale d'une municipalité ou d'une commission scolaire.

Indicateur :

- Nombre d'études produites

1.3
Former et soutenir les partenaires des municipalités et des commissions scolaires.

Indicateurs :

- Nombre de sessions de formation dispensées
- Nombre d'outils méthodologiques mis à la disposition des partenaires

2.1
Bien faire connaître les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale.

Indicateur :

- Nombre d'activités réalisées

2.2
Poursuivre les activités de recherche pour une meilleure connaissance du milieu et des changements dans la société.

Indicateur :

- Nombre de recherches réalisées

2.3
Utiliser de façon optimale les systèmes d'information.

Indicateurs :

- Nombre d'outils développés
- Nombre de mises à jour des systèmes existants réalisées

POUR NOUS JOINDRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Centre de renseignements :

418 528-0422

Aucuns frais au Canada et aux États-Unis :

1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Télécopieur :

418 643-7291

Aucuns frais au Québec :

1 866 225-4095

Site Web :

www.electionsquebec.qc.ca

Courriel :

info@electionsquebec.qc.ca

**Appareil de télécommunication pour les personnes
sourdes ou malentendantes (ATS) :**

418 646-0644

Aucuns frais au Québec :

1 800 537-0644

Siège social :

Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5



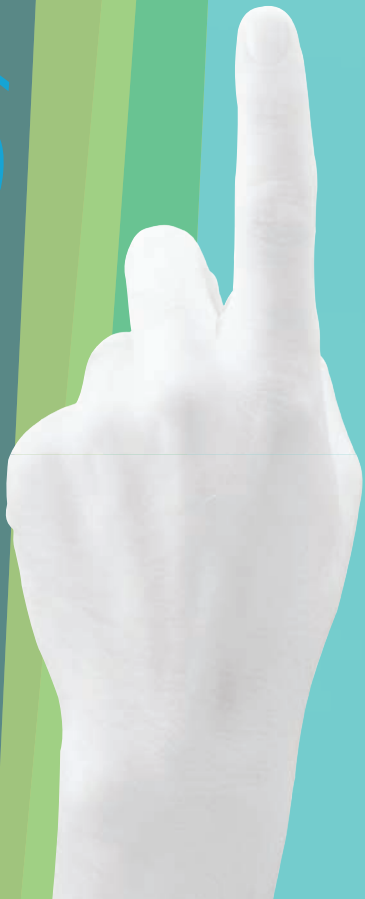
30%



An English version of this document is available upon request.

DGE-6401 VF (09-04)

ENJEUX



VISION



*Commission de la représentation
électorale du Québec*



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC